

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 4 octobre 2011 à 19 h, les projets de résolution suivants :

- Projet particulier PP27-0147 dont l'objet principal est de permettre les usages « bureau » et « transport et distribution », à l'intérieur du bâtiment situé au 2975, rue Hochelaga (n° de dossier : 1110603008).
- Projet particulier PP27-0155 dont l'objet principal est d'autoriser la démolition d'un immeuble industriel d'un étage situé au 2100, avenue Aird en vue de construire un bâtiment résidentiel de quatre étages comprenant 34 logements (n° de dossier : 1113303012).
- Projet particulier PP27-0156 dont l'objet principal est de modifier le projet particulier PP27-0126 qui a permis la démolition du bâtiment situé au 3100, rue Sherbrooke Est et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages (n° de dossier : 1110603013).
- Projet particulier PP27-0157 dont l'objet principal est d'autoriser la démolition de deux résidences unifamiliales situées aux 3950-4000, rue Lacordaire et la construction de deux bâtiments résidentiels de trois unités chacun en mode d'implantation contigu (n° de dossier : 1115092012).

Le conseil d'arrondissement a également adopté, lors de cette séance, les projets de règlement suivants :

- Projet de Règlement 01-275-73 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), dont l'objet est d'intégrer des dispositions concernant le service d'autopartage et les logements situés en sous-sol (n° de dossier : 1103520008).
- Projet de Règlement 01-275-76 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), dont l'objet est d'agrandir le secteur de catégorie d'usages I.4B et C.7B de la zone 0544 à même le secteur de catégorie d'usages I.5 et C.7B, lequel est situé dans une partie des zones 0376 et 0671 dans le but d'harmoniser le zonage situé au sud de la rue Notre-Dame Est (n° de dossier : 1113303013).

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 1^{er} novembre 2011 à 18 h 30 à la maison de la culture Maisonneuve, située au 4200, rue Ontario, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la Charte de la Ville de Montréal.

Au cours de cette assemblée, les projets particuliers, les règlements ainsi que les conséquences de leurs adoptions seront expliqués. Le conseil d'arrondissement entendra également les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les projets particuliers et les projets de Règlement 01-275-73 et 01-275-76 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets particuliers, les règlements et les plans de zones sont disponibles pour consultation à la Mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 11^E JOUR D'OCTOBRE 2011

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement